

Adresse de la commune de Vitteaux (Côte-d'Or), lors de la séance  
du 22 brumaire an III (12 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Vitteaux (Côte-d'Or), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives  
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794)  
Paris : CNRS éditions, 2005. p. 135;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18061\\_t1\\_0135\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0135_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

rons que vous, nous n'écouterons que vous et s'il le faut, nous mourrons pour vous.

*Suivent 90 signatures.*

**j**

[*La commune de Vitteaux à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (14)

Liberté, Égalité.

Graces immortelles vous soient rendues, pères de la patrie, pour la fermeté et l'énergie avec les quelles vous avez terrassé les modernes tyrans qui vouloient établir sur les débris du trône un despotisme plus affreux et plus sanglant que celui que nous avions renversé; il vous reste encore bien des factions à anéantir, votre adresse au peuple nous assure que vous ne ferez grace à aucune; nous l'avons couverte d'applaudissements, cette adresse où vous exprimez d'une manière si énergique, votre amour pour nous, votre haine pour nos oppresseurs; elle vous méritera les bénédictions de tous les français; car ils ne le sont pas les barbares dont les ames ne s'épanouissent pas aux idées consolantes de probité, de vertu, et d'humanité qui vont désormais gouverner la République: La justice remplace donc enfin cette terreur qui nous comprimoit depuis si longtemps; notre voeu le plus cher est rempli.

Restez au poste où vous remplissez si dignement les augustes fonctions qui vous ont été confiées; et nous fidels à nos engagements, nous vous serons toujours unis, la Convention sera toujours notre seul point de ralliement, nous jurons de ne reconnoître jamais qu'elle et nous ne cesserons de répéter. Vive la République, vive la Convention, et rien que la Convention.

BORDOTLIGEREL, *président*  
et 72 autres signatures.

**k**

[*Le conseil général de la commune de Saint-Fargeau à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (15)

Législateurs,

Le conseil général de cette commune à proclamé votre adresse au peuple français; nos concitoyens l'ont entendüs avec enthousiasme, ils ont manifestés la plus vive reconnaissance par les acclamations reitérés de vive la République, vive la Convention.

Représentants, nous vous rendons grâce d'avoir détruit ce sisthème de terreur qui comprimoit les âmes, faisoit le bien des agita-

teurs, ruinoit la République et facilitoit les projets de nos ennemis.

Restés fermes au poste important qui vous est confié, faites taire la malveillance qui à le patriotisme sur les lèvres, et la contre-révolution dans le coeur.

Nous ne reconnoissons que vous pour centre unique du pouvoir, et comptez sur les bras de nos concitoyens pour le faire connaitre et respecter; comptez egallement sur nos efforts pour maintenir le calme dont nous avons toujours jöuis par notre soumission et notre respect pour vos sages lois.

Vive la République, vive la Convention.  
Salut et fraternité.

CAREAU, *maire*, DHUMIEZ, *agent national*,  
FRANY, VEEÉ, COULLOY, *officiers municipaux*.

**l**

[*Le conseil général épuré de Poligny à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (16)

Liberté, Égalité

Citoyens Representans,

Nous avons lu dans les assemblées de la commune et les jours décadaires, votre adresse aux français; vous avez voulu montrer à notre raison des vérités salutaires et echauffer notre coeur de l'amour de la patrie; votre intention bienfaisante est remplie.

Votre adresse nous à éclairé sur les dangers qui menacent la liberté publique et sur les moyens de les ecarter.

Elle nous à convaincu que la puissance des français est établie sur leur union entr'eux et leur ralliement en masse à la Convention nationale; que le mouvement général qui fut nécessaire pour fonder la Revolution, seroit bientôt destructeur de son ouvrage, s'il étoit prolongé: que la liberté qui nous à délivré de tant d'abus oppresseurs, et l'égalité dont la jouissance nous est devenue nécessaire, ne peuvent être maintenus que dans le calme des passions turbulentes et par le regne des loix.

Nous y avons reconnu que la Convention nationale veut fortement et uniquement le bonheur du peuple et l'assurer par l'organisation d'un gouvernement, qui aura toute l'énergie qu'exigent les circonstances, qui sera juste sans cruauté et humain sans foiblesse.

Enfin elle nous designe ceux qui ont usurpés l'opinion publique sous des dehors trompeurs, et ceux qui meritent la confiance du peuple par la pureté de leurs moeurs, leur travaux civiques et leur modestie.

Ainsi que le fanal qui marque les ecueils et trace aux vaisseaux avec evidence et sureté le chemin du port, nous presenterons sans cesse a nos concitoyens les principes de cette adresse

(14) C 326, pl. 1416, p. 36.

(15) C 324, pl. 1396, p. 23.

(16) C 324, pl. 1396, p. 28.